

	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES	VERSION
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V2024-02


DEPARTEMENT DE L'HERAULT



COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES




**Plan Communal  
de  
Sauvegarde**


	<b>COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES</b>	<b>VERSION</b>
	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	V2024-02

## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	2
Avant-propos.....	4
Préface .....	5
Révisions du document .....	6
Vocabulaire .....	7
Aléa, Enjeu et Risque.....	7
Les risques majeurs identifiés sur la commune de Saint-Jean-de-Cuculles .....	9
Recensement détaillé des Vulnérabilités et Enjeux à Saint-Jean-de-Cuculles .....	10
Dispositif opérationnel .....	11
Dispositif opérationnel Niveau 1.....	11
Dispositif opérationnel Niveau 2.....	13
Dispositif opérationnel Niveau 3.....	14
Organisation générale .....	14
Organisation du Poste de Commandement Communal (PCC) .....	15
Localisation du Poste de Commandement Communal .....	16
Équipement du Poste de Commandement Communal .....	17
Fiche Réflexe : DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS (DOS).....	18
Fiche Réflexe : RESPONSABLE DES OPERATIONS COMMUNALES (RAC).....	19
Fiche Réflexe : Cellule SECRETARIAT .....	20
Fiche Réflexe : Cellule LOGISTIQUE.....	20
Fiche Réflexe : Cellule AIDE ET SUPPORT .....	21
Fiche Réflexe : Cellule HEBERGEMENT .....	21
Liste des Annexes .....	22
1. DICRIM - Document mis en ligne et diffusé auprès des habitants .....	22
2. Recensement détaillé des vulnérabilités et enjeux - Confidentiel .....	22
3. Liste des habitants et leurs coordonnées - Confidentiel .....	22
4. Les Acteurs du PCS .....	22
5. Ressources en Personnes et Services .....	22
6. Ressources Matérielles .....	22
7. Liste des matériels réquisitionnés .....	22
8. Main courante.....	22

	<b>COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES</b>  <b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	<b>VERSION</b>
		V2024-02


9.	Tableau des Interventions .....	22
10.	Liste des Personnes sinistrées .....	22
11.	Liste des Zones sinistrées.....	22
12.	Modèle d'arrêté de Circulation .....	22
13.	Modèle d'arrêté de Restriction d'eau.....	22
14.	Modèle d'arrêté de Réquisition .....	22
15.	Panneaux de vigilance pour affichage.....	22
16.	Définitions, sigles et abréviations.....	22
17.	Cadre juridique .....	22
18.	Registre des Exercices .....	22
19.	Gestion des contacts.....	22
20.	Reste à faire.....	22

	<b>COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES</b>	<b>VERSION</b>
	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	V2024-02

## **Avant-propos**

Ont contribué à la rédaction de ce document Marie-Line Pépin, Florence Pourot-Redon, Claude Belmonte, Jean-Luc Lequien, Camille Arnaud, Jérôme Saint Georges.

Ce document est conforme au décret 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et du code de la sécurité intérieure.

	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES	VERSION
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V2024-02

## Préface


Dans le domaine de la sécurité civile, des événements marquants nous rappellent régulièrement que les situations susceptibles de perturber le fonctionnement quotidien de nos organisations sont nombreuses. Il suffit de penser aux feux de forêts de 2013 et 2016 dans l'Hérault, aux inondations de 2014 qui ont touché fortement notre commune et les communes proches sans oublier les épisodes cévenoles et méditerranéens qui frappent régulièrement notre territoire. Dans tous les cas, le désarroi, les attentes des citoyens les amènent à interpeller la puissance publique dont ils attendent qu'elle soit capable d'apporter dans l'urgence des réponses à ces situations imprévues ou inopinées.

Du fait de leur proximité et de leur responsabilité, les acteurs de la puissance publique vers lesquels les citoyens se tournent en priorité sont les Maires. Les plans développés par certaines communes de l'Hérault (Grabels, Montpellier en 2014 et 2015) et du Vaucluse (inondations 2003), du Var (incendie de forêts en 2003), ou par Toulouse (AZF 2001) ont montré toute l'utilité de cette action de proximité pour faire face à ces situations. La loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004 inscrite dans le code de la sécurité intérieure a donc créé les outils nécessaires au Maire dans son rôle de partenaire majeur de la gestion d'un événement de sécurité civile, avec l'institution du plan communal de sauvegarde et la réserve communale de sécurité civile.

**Le présent Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** a pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

**« La sécurité civile est l'affaire de tous »**

**Jean-Pierre RAMBIER,**  
**Maire de Saint-Jean-de-Cuculles**

	<b>COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES</b>  <b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	<b>VERSION</b>
		V2024-02

## Révisions du document

<b>Date</b>	<b>Modifications apportées</b>	<b>Version après révision</b>
27 juillet 2016	Création	Version Initiale
29 juin 2020	Mise à jour à la suite des élections municipales	
Nov.-Déc. 2023	Refonte complète	V2023-12
Janvier 2024	Relecture	V2024-01
Février 2024	Finalisation	V2024-02



## Vocabulaire

Afin de clarifier les idées, quelques rappels de vocabulaire :

### Aléa, Enjeu et Risque



**Le Risque majeur** est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionne des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.


**Un Risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.**

Un événement potentiellement dangereux, appelé **Aléa**, est un **Risque majeur** s'il s'applique à une zone où des **Enjeux** humains, économiques ou environnementaux sont présents.

**L'Aléa** correspond à la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique d'occurrence et d'intensité donnée.

**L'Enjeu** est l'ensemble des personnes et des biens susceptibles d'être affectés par ce phénomène. **Le Risque majeur** est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux. D'une manière générale, le risque majeur se caractérise par des dommages importants (nombreuses victimes, coût élevé de dégâts matériels, impact sur l'environnement).

**La Vulnérabilité** mesure les conséquences potentielles de ce risque sur les enjeux.


	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES	VERSION
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V2024-02

Huit **risques naturels** principaux sont prévisibles sur le territoire national : les inondations, les séismes, les éruptions volcaniques, les mouvements de terrains, les avalanches, les feux de forêt, les cyclones et les tempêtes.

Les **risques technologiques**, d'origine anthropique, sont au nombre de quatre : le risque nucléaire, le risque industriel, le risque de transport de matières dangereuses et le risque de rupture de barrage.

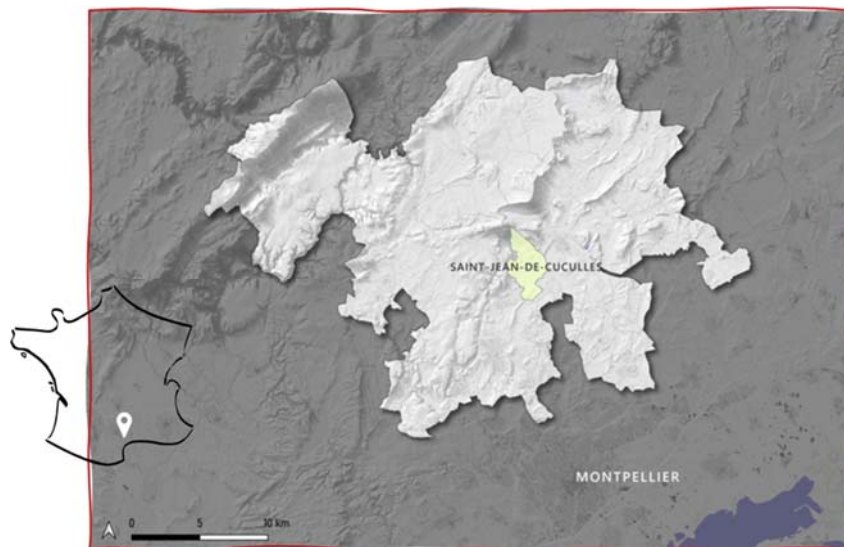
On peut rajouter un autre risque purement anthropique : le risque d'**attentat**.



	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES	VERSION
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V2024-02

## Les risques majeurs identifiés sur la commune de Saint-Jean-de-Cuculles

**Saint-Jean-de-Cuculles** s'étend sur un territoire de **909 ha**, compte **507 habitants** (Insee, 2019) et se situe à une vingtaine de km au nord de Montpellier (Hérault, Occitanie), au sein de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, dans une région exposée au climat méditerranéen.



La commune s'étend sur un relief de collines et de plaines et une très grande majorité de son territoire est couverte de surface boisée constituée de garrigue basse avec strate arbustive composée de pins, chênes verts, chênes Kermes, arbousiers, genévriers...


Le principal cours d'eau de la commune est le ruisseau Yorgues qui la traverse du nord au sud.

Sont identifiés à Saint-Jean-de-Cuculles :

1. Risque Feux de forêts
2. Risque Pluies, Orages, Inondations
3. Risque Canicule
4. Risques Climatiques (Tempêtes, Vents violents, neige, verglas)
5. Risque Mouvements de terrain
6. Risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)
7. Risque Sismique
8. Risque Attentat

Les **feux de forêts** et les **inondations** sont les clairement deux préoccupations majeures de Saint-Jean-de-Cuculles.

Pour une description complète des risques, voir **[l'Annexe 1 : DICRIM](#)**.

	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES	VERSION
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V2024-02

## Recensement détaillé des Vulnérabilités et Enjeux à Saint-Jean-de-Cuculles

### Enjeux structurels

Entre les vignobles et une architecture chargée d'histoire, Saint-Jean-de-Cuculles se consacre à la protection de son patrimoine et de son environnement. Ils requièrent une attention particulière en termes de gestion des risques naturels. Notamment les terrains communaux ou encore les ponts médiévaux, où l'eau entame les bases des anciennes fondations, requièrent une attention particulière.

### Enjeux humains

Selon les zonages établis, environ 350 habitations peuvent être exposées aux feux et environ 25 habitations sont susceptibles d'être menacées par des inondations. De plus, du fait du manque de moyens, peu de personnel pourrait être mobilisable en cas de déclenchement du PCS. Néanmoins, les populations vulnérables, comme les personnes âgées, ne sont généralement pas isolées du fait de la proximité des familles. En cas de nécessité d'hébergement, la commune peut notamment accueillir ses habitants dans l'ancien prieuré et/ou le local des associations.


### Accessibilité

La topographie spécifique de la commune soulève un problème d'accessibilité en cas de risque naturel. Un des principaux axes de communication de la commune (**D113**) traverse une vallée encaissée pouvant ralentir l'arrivée des secours. De plus, les 3 routes principales sont relativement étroites. **Aucune piste DFCI**, permettant d'optimiser l'accessibilité des massifs aux sapeurs-pompiers en cas de feux de forêts, n'est recensées sur la commune.

### Chiffres clés de Saint-Jean-de-Cuculles

- Environ **80 habitations sont exposées** aux feux de forêts.
- Environ **30 habitations sont exposées** à de potentielles inondations.
- Environ **30 habitants ont plus de 80 ans** en 2023.
- **9 ponts et 1 gué** sont localisés sur les cours d'eau présents sur le territoire communal.
- La commune comprend **des établissements sensibles** au sens des établissements recevant du public : bibliothèque, église, salles du Prieuré, salle des associations.

Pour le recensement détaillé des Vulnérabilités et Enjeux, voir **[l'Annexe 2 : Recensement détaillé des Vulnérabilités et Enjeux](#)** (document confidentiel).

	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES	VERSION
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V2024-02

## Dispositif opérationnel

Trois niveaux d'actions sont définis :

- **Niveau 1 : Alerte-Information**

Les actions consistent à alerter les habitants.

- **Niveau 2 : Soutien à la population**

Les actions consistent à une mobilisation pour se préparer à l'éventualité de la survenance imminente d'un risque majeur.

- **Niveau 3 : Activation du Poste de Commandement Communal**

Le Poste de Commandement Communal est activé et l'ensemble des ressources prévues est mobilisé.

L'**Annexe 4** liste les responsables des Cellules de crise citées ci-après, ainsi que leurs suppléants.

### Dispositif opérationnel Niveau 1

Ce niveau est activé dès la diffusion d'une vigilance orange par météo France ou sur décision du Maire ou du Préfet.

Dans le cas d'une alerte émanant du Préfet, ce dernier informe aussi les médias ce qui permet de diffuser l'information aussi par le biais des radios et ou télévisions.

L'alerte peut également provenir d'un témoin ou des services de gendarmerie ou de secours.

Le DICRIM diffusé préalablement auprès des habitants permet à la population d'être sensibilisée avant la crise.


#### Transmission de l'alerte aux habitants

La Cellule Secrétariat se charge d'afficher en mairie le panneau associé au niveau de vigilance et diffuse l'alerte immédiatement aux habitants de la commune par courriel, et par SMS pour les quelques habitants n'ayant pas d'adresse électronique, avec rappel des conduites à tenir.

Vigilance Orange :

- Panneau : voir **Annexe 15 : Panneaux de vigilance**

- Contenu du message, à adapter en fonction de la situation :

	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES	VERSION
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V2024-02

ATTENTION, LA PREFECTURE DE L'HERAULT PLACE LE DEPARTEMENT EN VIGILANCE ORANGE A PARTIR DE ... ET JUSQU'A ... EN RAISON D'UN RISQUE DE < FEUX, INONDATION... >.

NOUS VOUS DEMANDONS D'OBSERVER LES MESURES DE SECURITE (ou de PRUDENCE) SUIVANTES (Se référer aux Fiches du DICRIM, voir **Annexe 1**)

-  
-

Vigilance Rouge :

- Panneau : voir **Annexe 15 : Panneaux de vigilance**

- Contenu du message, à adapter en fonction de la situation :

ATTENTION, LA PREFECTURE DE L'HERAULT PLACE LE DEPARTEMENT EN VIGILANCE ROUGE A PARTIR DE ... ET JUSQU'A ... EN RAISON D'UN RISQUE DE < FEUX, INONDATION... >.

NOUS VOUS DEMANDONS D'OBSERVER LES MESURES DE SECURITE (ou de PRUDENCE) SUIVANTES (Se référer aux Fiches du DICRIM, voir **Annexe 1**)

-


Les adresses électroniques ou numéros de téléphone des habitants destinataires des messages sont listés en **Annexe 3 : Liste des habitants et leurs coordonnées** (document confidentiel).

Le secrétariat de la mairie est chargé de maintenir constamment cette liste à jour.

Les outils et procédures de gestion des coordonnées des habitants de la commune, destinés à permettre de leur envoyer efficacement les messages nécessaires, sont décrits dans **l'Annexe 19 : Gestions des contacts**.

### Standard de la Mairie

La Cellule Secrétariat assure le standard de la Mairie et permet aux habitants de s'informer sur l'état d'avancement de l'évènement et sur les consignes à tenir pendant la crise.

	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES	VERSION
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V2024-02

## Dispositif opérationnel Niveau 2

Le niveau 2 est déclenché sur décision du Maire. Il n'est pas nécessairement lié à une vigilance Orange de Météo France. Ses deux actions sont le soutien aux habitants et l'anticipation des risques.

### **Soutien aux habitants**


La Cellule **Secrétariat** assure

- la veille téléphonique
- l'information de la population, des élus, de la presse, de la préfecture
- l'assistance des habitants
- la tenue de la Main Courante
- le contact auprès des personnes vulnérables
- la demande de renfort
- les réquisitions

### **Anticipation des risques**

La Cellule **Anticipation**

- maintien le point de la situation
- anticipe l'évolution possible de la situation
- évalue les besoins
- fait l'inventaire des ressources disponibles
- assure la sécurisation et les mesures de protection préventive jugées nécessaires
- tient la liste des actions à réaliser
- si risque d'inondation, fait éventuellement fermer les barrières protégeant les ponts et gués.

	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES	VERSION
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V2024-02

## Dispositif opérationnel Niveau 3

Le niveau 3 est déclenché sur décision du Maire, sans formalisme particulier mais en informant immédiatement le Préfet, ou sur décision du Préfet. Le Poste de Commandement Communal est activé.

### Transmission de l'alerte aux habitants

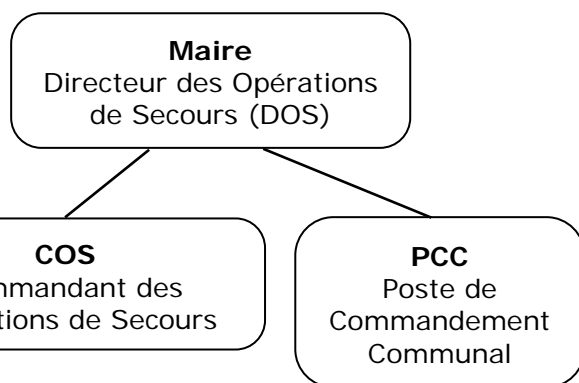
Selon la gravité de la situation la Cellule Secrétariat active **le glas de l'église** et assure

- soit l'exécution d'une alerte Rouge telle que prévue au dispositif opérationnel Niveau 1 si cela n'a pas déjà été fait ;
- soit la diffusion d'un message de crise, avec rappel des conduites à tenir, dont le contenu est à adapter en fonction de la situation :

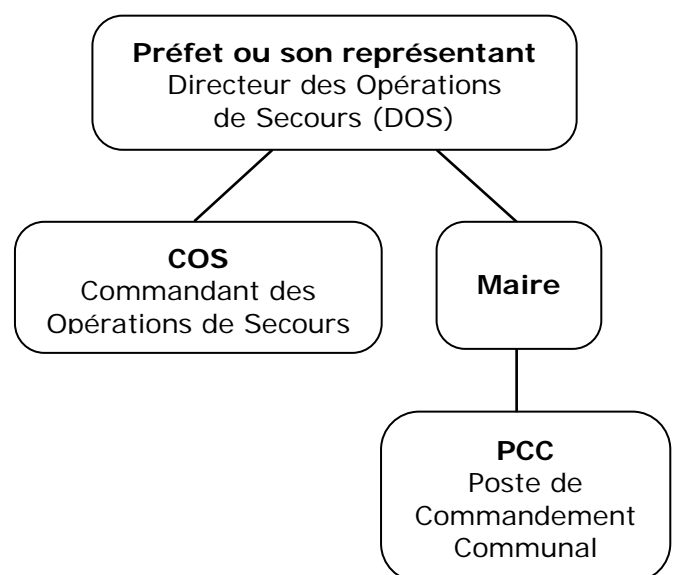
ATTENTION, LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES SUBIT ACTUELLEMENT < UN FEU DE FORET, UNE INONDATION... > SUR LE SECTEUR < PRECISER LE LIEU SI POSSIBLE > .  
NOUS VOUS DEMANDONS D'OBSERVER IMERATIVEMENT LES MESURES DE SECURITE SUIVANTES (Se référer aux Fiches du DICRIM, voir **Annexe 1**)

### Organisation générale


#### Sans plan départemental



#### Avec plan départemental



Le **Poste de Commandement Communal (PCC)** est dirigé par **le Maire**, ou l'un de ses adjoints, ou à défaut par un élu.

	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES	VERSION
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V2024-02

La **Direction des Opérations de Secours (DOS)** est assurée par le **Maire**, ou bien par le **Préfet ou son représentant si un plan départemental est activé** (plan ORSEC<sup>1</sup>, plan NOVI<sup>2</sup>...).

La Communauté de Commune peut elle aussi mettre en place un poste de commandement intercommunal, appelé **PICC**.

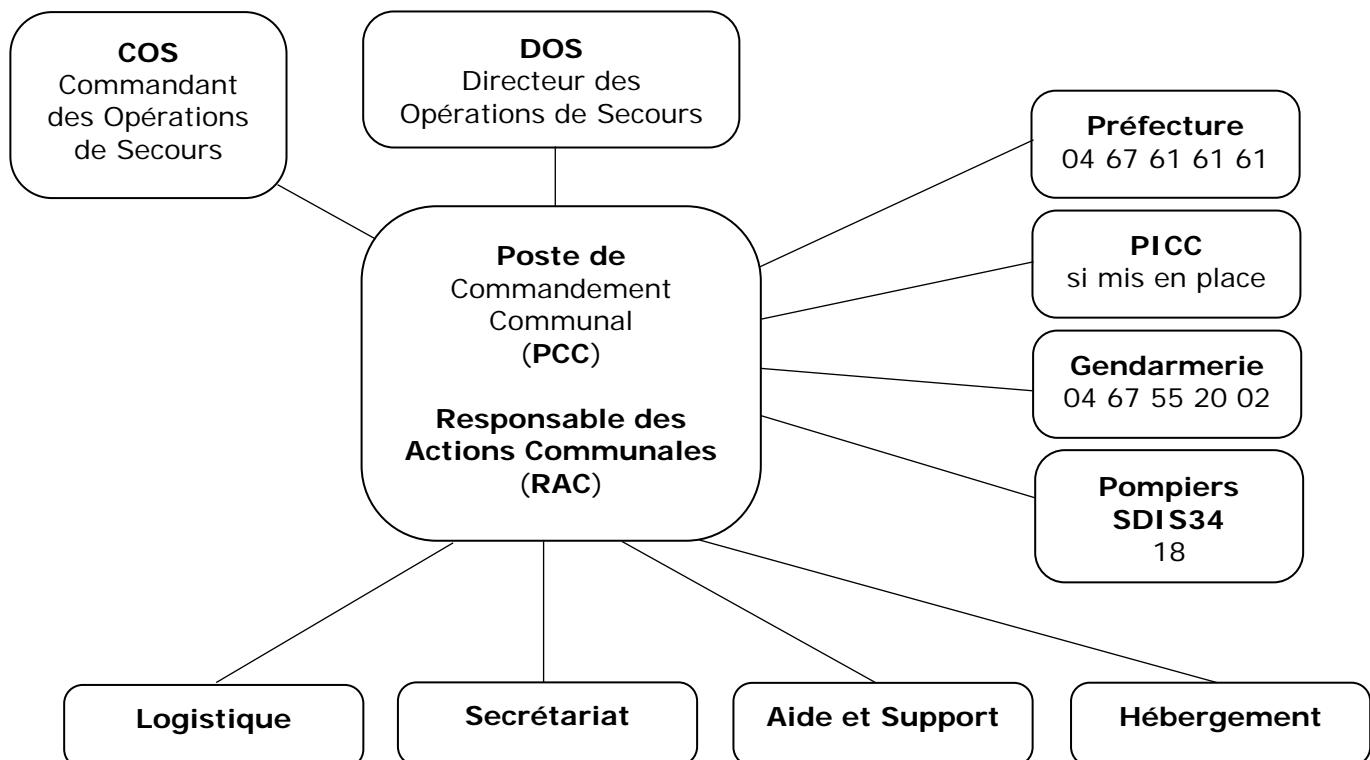
Le **Commandement des Opérations de Secours (COS)** quant à lui, relève du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault des Services d'Incendie et de Secours (SDIS 34) dirigé actuellement par le Général Eric Florès, **sous l'autorité du Maire ou du Préfet** agissant dans le cadre de leurs pouvoirs respectifs de police.

### Organisation du Poste de Commandement Communal (PCC)

Le Maire désigne un **Responsable des Actions Communales (RAC)**.


Le **RAC** dirige le Poste de commandement Communal (PCC) en relation avec la préfecture, le PICC s'il a été mis en place, la Gendarmerie, les Pompiers et le cas échéant le Commandant des Opérations de Secours (COS) désigné par le SDIS 34.

Le **RAC** dirige et coordonne 4 cellules de crise : la Logistique, le Secrétariat, l'Aide et Support, et l'Hébergement.



<sup>1</sup> ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile, anciennement ORganisation des SECours

<sup>2</sup> NOVI : NOMBReuses VICTimes

	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES	VERSION
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V2024-02

- La cellule **Logistique** exécute les actions opérationnelles pendant la crise en concertation avec le DOS et le COS.
- La cellule **Secrétariat** assure principalement un rôle de communication.
- La cellule **Aide et Support** comprend des personnes habitant la commune ayant des compétences spécifiques (médecin, pharmaciens, infirmiers, électriciens, artisans, bénévoles d'association...).
- La cellule **Hébergement** assure l'accueil et l'hébergement des sinistrés et sinistrables.

Sur la base de l'**Annexe 4 : Les Acteurs du PCS**, le Maire ou son suppléant nomme les responsables et membres des cellules de crise du PCC :

- Logistique
- Secrétariat
- Aides et supports
- Hébergement

### Localisation du Poste de Commandement Communal

#### Mairie de Saint-Jean-de-Cuculles

1049 chemin du Pic Saint-Loup 34270 Saint-Jean-de-Cuculles


Accès : <https://maps.app.goo.gl/gqcD6xtVqFMB4pncA>



La liste des personnes disposant d'un accès à la mairie est établie en **Annexe 5 : Ressources en Personnes et Services**.

En cas d'indisponibilité de la mairie, le PCC sera déporté ailleurs, par exemple dans la salle des associations (6 rue de la Calade).



	<b>COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES</b>	<b>VERSION</b>
	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	V2024-02

### Accès au PCC par hélicoptère (Drop Zone)

<https://maps.app.goo.gl/jUi4D4oANqLcjNAq8>

Coordonnées GPS : 43.75503843483587, 3.835711281332332

Coordonnées pilote hélico : 43°45'18.1" N - 3°50'08.4" E



### Equipement du Poste de Commandement Communal

La mairie contient une boîte à clé contenant l'ensemble des clés municipales, notamment

- La clé de l'atelier municipal
- La clé de l'armoire « PCS »


Une boîte à clé spécifique est disposée à l'extérieur et renferme la clé de la mairie.

L'armoire « PCS » est stockée dans la mairie (salle urbanisme) et contient :

- Version papier du PCS
- Talkies-walkies
- Rallonges électriques dont une de 50 m
- Eclairage de type projecteur sur batterie, ou mieux : à manivelle
- Lampes torches à manivelle
- Frontales
- Couvertures de survie
- Rubalise
- Stock de piles
- Radio à manivelle
- Papiers, crayons, marqueurs
- Plan de la commune
- Trousse de secours
- Bouteilles d'eau, café, biscuits...

Stocké dans l'atelier municipal :

- Groupe électrogène

	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES	VERSION
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V2024-02

## **Fiche Réflexe : DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS (DOS)**

Le DOS est le **Maire**, sauf si le Préfet désigne l'un de ses représentants.

### Avant la crise

- S'assure régulièrement de la mise à jour du PCS.
- S'assure régulièrement du bon état des moyens d'alerte recensés dans le PCS.
- S'assure régulièrement que les matériels recensés dans le PCS sont toujours en bon état de fonctionnement.
- Dans le cadre de l'information des habitants de la commune, organise une fois par an des séances de sensibilisation au risque, ainsi que des exercices permettant de maîtriser les dispositifs d'alerte et connaître les réactions attendues et les suggestions d'amélioration.


### Au moment de l'alerte

- Réceptionne et analyse l'alerte émise par un tiers ou par la préfecture.
- Juge des actions à mener selon les renseignements qu'il a obtenus.
- Veille à la bonne transmission de l'alerte aux élus et aux habitants.
- Évalue la situation sur le terrain.
- Décide des mesures de prévention et de protection des habitants.
- Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêtés municipaux.
- Si la situation présente un danger pour la population, déclenche l'un des niveaux du PCS.

### Au moment de la crise

En cas de niveau 3 ou sur demande du Préfet :

- Active le Poste de Commandement Communal (PCC).
- Nomme le Responsable des Actions Communales (RAC).
- Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition.
- Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS) ou à défaut du RAC.
- S'assure de la bonne réalisation des actions à mener.
- Communique avec la population et les médias.
- S'assure que l'ensemble de la population concernée par l'alerte a bien été informée et que les dispositions d'urgence qu'il a arrêtées sont appliquées par ses administrés.
- Renseigne les autorités, notamment informe la préfecture que le PCC a été activé.
- S'assure du guidage des moyens de secours sur les lieux.
- Met en œuvre tous les moyens nécessaires à la régulation de la circulation.
- Met en œuvre les premières actions de sauvegarde des populations, décide notamment des mesures d'évacuation ou de confinement des zones à risque.
- Délimite la zone de sécurité, la balise et fait interdire par les moyens disponibles l'accès aux personnes non autorisées afin d'éviter tout sur accident.
- S'assure du rassemblement et de la gestion des personnes concernées par les évacuations potentielles.
- Déclenche en collaboration avec les services concernés les mesures d'accueil, d'hébergement, de soutien socio-psychologique, et le ravitaillement des personnes évacuées.
- S'assure de la gestion nominative des personnes évacuées, blessées ou décédées en relation avec la préfecture.
- Veille au maintien des réseaux d'alimentation en eau potable et d'hygiène publique.

	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES	VERSION
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V2024-02


- S'assure du maintien ou du prompt rétablissement des réseaux électriques, de fibre optique, d'alimentation, de ravitaillement en carburant...
- Se rapproche de la Préfecture pour valider les actions à mener.
- Fait remonter régulièrement les informations à la Préfecture et au PICC.
- Prépare régulièrement, si besoin en relation avec le Préfet, les conférences de presse.
- S'assure constamment du bon fonctionnement du PCC.

#### Après la crise

- Entreprend toute démarche et gère les opérations de retour à la normale.
- Assure la logistique et le soutien des populations en cas de carences de ressources.
- Accompagne les habitants sinistrés dans les démarches administratives post-crise.
- Effectue un bilan financier consécutif à la gestion de crise.
- Effectue auprès de la préfecture les démarches nécessaires pour obtenir les indemnités.
- Organise avec tous les services et associations qui ont contribué à la gestion de la crise un retour d'expérience et transmet les conclusions pour information au Préfet.
- S'assure de la réalisation des conclusions du retour d'expérience.
- Fait réactualiser la mise à jour du PCS.
- Prévoit un échéancier d'exercices.

### **Fiche Réflexe : RESPONSABLE DES OPERATIONS COMMUNALES (RAC)**

- Est désigné par le DOS parmi les membres du Conseil Municipal ou parmi les employés municipaux, selon la disponibilité au moment de la crise.
- Est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.
- Met en place les cellule de crise du PCC, confirme ou nomme leurs responsables.
- Met en œuvre sous l'autorité du DOS les procédures d'alerte des populations et s'assurer de leur efficacité.
- Dirige et anime le PCC.
- S'assure que la préfecture a été tenue informée du déclenchement du PCS.
- S'assure que la préfecture et le PICC sont tenus informés des actions en cours.
- Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées.
- Analyse la situation, évalue les risques, anticipe l'évolution possible et propose au DOS une stratégie d'actions à mener.
- Si des moyens du SDIS 34 sont engagés, le commandement est assuré par le DDSIS 34 ou son représentant. A cet effet, le RAC se rapproche de la cellule de commandement dès son arrivée et tout au long de l'opération, afin de coordonner les moyens communaux conformément aux idées de manœuvre mises en œuvre par les secours publics, dans la cohérence des objectifs arrêtés par le DOS.
- S'assurer de la remontée d'information régulière et préparer les conférences de presse du DOS.
- Communique avec la presse en l'absence du DOS, sous réserve que le message a été préalablement validé par le DOS.
- S'assure que les réquisitions communales sont réalisées conformément à la réglementation avec le responsable de la cellule Secrétariat.
- S'assure du suivi des dépenses en liaison avec le responsable de la cellule Secrétariat.

	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES	VERSION
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V2024-02

- Est chargé d'assurer et d'organiser les relèves de personnels.
- Fait préparer les bilans des cellules par chaque responsable.
- Participe aux réunions de débriefing et de retour d'expérience.

## **Fiche Réflexe : Cellule SECRETARIAT**

### Au moment de l'alerte

- Réceptionner l'alerte par un tiers ou la préfecture.
- Adapter le message d'alerte aux circonstances, en concertation avec le DOS.
- Veiller à la bonne transmission de l'alerte aux élus et aux habitants (mails, sms, affichage).
- Assurer l'accueil téléphonique.

### Durant la crise

- Regagner sans délai le PCC, sauf si un confinement lui interdit de se déplacer.
- Appeler les différents responsables, élus et personnes ressources.
- Préparer et organiser le PCC (matériels de bureau, tableau...) avec le RAC et le DOS.
- Ouverture immédiate d'une main courante (pièce essentielle précontentieuse) manuscrite, ou éventuellement informatique uniquement s'il n'y a pas de risque de coupure d'électricité (selon la nature de la crise).
- Préparer les formulaires (arrêtés, réquisitions...) destinés au Maire.
- Assurer l'accueil téléphonique et la diffusion des messages (courriels, sms, appels téléphoniques).
- Assurer l'appui des responsables du PCC et des cellules de crise.
- Centraliser les comptes-rendus et les demandes provenant du terrain.
- D'une façon générale, rassembler tous documents relatifs la crise.
- Transmettre les informations aux services de l'Etat après validation du DOS.
- Recevoir les demandes des habitants et les transmettre au DOS (pendant la crise, ou au Maire après la crise).
- Accueillir les secours.
- Prévenir les établissements scolaires et leur demander de garder les enfants.


### Après la crise

- Assurer le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise.
- Préparer avec le DOS les réunions de debriefing et de retour d'expérience.
- Assurer la rédaction du retour d'expérience.
- Aider les habitants dans leurs démarches administratives en cas de demande d'indemnisation.
- S'assurer de la mise à jour du PCS.

## **Fiche Réflexe : Cellule LOGISTIQUE**

### Pendant la crise

- Regagner le PCC sans délai.
- Accueillir et guider les secours.

	<b>COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES</b>	<b>VERSION</b>
	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	V2024-02

- Etablir le point de situation pour le DOS.
- Transmettre sur le terrain les actions demandées par le DOS.
- Veiller à la bonne exécution des actions décidées par le DOS.
- Être en lien permanent avec le DOS et le tenir informé des dispositions prises.
- Animer sur le terrain les équipes en renfort.
- Sur demande du DOS, faire remonter les informations à la préfecture ou au Centre Opérationnel Départemental (COD) si activé.
- Tenir à jour la liste du matériel prêté ou réquisitionné.
- Evaluer le matériel nécessaire pour gérer l'événement dans le temps.
- S'assurer de la mise en place du dispositif (barrières, déviation...).
- S'assurer avec la Gendarmerie que les secteurs évacués sont sécurisés contre le pillage ou le vandalisme.
  
- En cas d'inondation :
  - Selon le niveau de l'eau, fermeture des barrières.
  - Mise en œuvre de déviations.
  - Vérifier eau potable, assainissement.
  - Anticiper les moyens à demander.
  - => Voir **Annexe 9 : Tableau des Interventions**
  
- En cas d'autres risques :
  - Analyser la situation avec le Maire/DOS.
  - Mettre en œuvre les actions nécessaires de prévision.

#### Après la crise

- Participe aux réunions de debriefing et de retour d'expérience.

### **Fiche Réflexe : Cellule AIDE ET SUPPORT**


- Rassemble des personnes habitant la commune ayant des compétences spécifiques telles que médecins, pharmaciens, infirmiers, électriciens, artisans, bénévoles d'association...
- Assiste les différents responsables pour la bonne exécution des opérations.

### **Fiche Réflexe : Cellule HEBERGEMENT**

- Informer le DOS (Maire) du lieu possible pour un centre d'accueil.
- Porter assistance aux sinistrés ou sinistrables (domicile ou centre d'accueil).
- Déclencher les mesures permettant l'accueil et l'hébergement des sinistrés et sinistrables.
- Tenir à jour la fiche (accueil des personnes sinistrées).
- Assurer le ravitaillement du centre d'accueil.
- Assister à domicile les personnes impactées, sensibles ou à mobilité réduite.

#### **Lieux possibles pour un centre d'accueil :**

- Salle des associations
- Grande salle du Prieuré (étage)
- Petite salle du Prieuré (rez-de-chaussée)

	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES	VERSION
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V2024-02

## Liste des Annexes

1. DICRIM - Document mis en ligne et diffusé auprès des habitants
2. Recensement détaillé des vulnérabilités et enjeux - **Confidentiel**
3. Liste des habitants et leurs coordonnées - **Confidentiel**
4. Les Acteurs du PCS
5. Ressources en Personnes et Services
6. Ressources Matérielles
7. Liste des matériels réquisitionnés
8. Main courante
9. Tableau des Interventions
10. Liste des Personnes sinistrées
11. Liste des Zones sinistrées
12. Modèle d'arrêté de Circulation
13. Modèle d'arrêté de Restriction d'eau
14. Modèle d'arrêté de Réquisition
15. Panneaux de vigilance pour affichage
16. Définitions, sigles et abréviations
17. Cadre juridique
18. Registre des Exercices
19. Gestion des contacts
20. Reste à faire